

**CHENE GERMAIN PARTICIPATIONS**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Au capital de 100 000 euros  
Siège social : 15, avenue de la Jeunesse - 44700 Orvault  
883 393 597 RCS NANTES  
(la « Société »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025**

*Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024*

**DEUXIÈME DÉCISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)*

Sur proposition du Président, l'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 858 296,51 euros de la manière suivante :

- Au compte « Report à nouveau » : .....279 396,31 euros  
La perte est entièrement apurée.
- À la réserve légale : ..... 10 000,00 euros  
Ladite réserve est entièrement dotée.
- Le solde au compte « Autres réserves » : .....568 900,20 euros  
Qui s'élève ainsi à 568 900,20 euros après affectation.

Il est rappelé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et que conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L. 227-1, alinéa 3, l'Associée unique a décidé, le 16/06/2025, de ne pas dissoudre la Société.

L'Associée unique constate qu'en application de ces mêmes dispositions et qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a reconstitué ses capitaux propres à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'Associée unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Certifié conforme à l'original

**La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne - Pays de Loire<sup>1</sup>**

Président

Représentée par M. Christophe PINAULT



---

<sup>1</sup> Signature